

Saint-Mandé, le 18 novembre 2021

Palmarès du Label APIcité® 2021 Un succès croissant pour cette 6^{ème} édition !

Avec 93 collectivités labellisées cette année, APIcité® poursuit son ascension ! Le Label séduit et fédère de plus en plus de collectivités qui aiment, protègent et défendent les abeilles et les pollinisateurs sauvages.



L'Union Nationale de l'Apiculture Française a lancé, en décembre 2016, le label APIcité®. Ce label national a pour objectif de valoriser les politiques locales en matière de protection des pollinisateurs mais aussi d'inciter à la mise en place de projets favorables à la biodiversité.

La 6^{ème} cérémonie de remise du label APIcité® s'est déroulée lundi 15 novembre dans les locaux de la Société Nationale d'Horticulture de France, un des partenaires du label APIcité®.

Pour cette nouvelle édition :

- **44 collectivités s'inscrivent dans une démarche reconnue : 1 abeille**
 - **38 collectivités s'inscrivent dans une démarche remarquable : 2 abeilles**
 - **11 collectivités s'inscrivent dans une démarche exemplaire : 3 abeilles**
- **54 collectivités récompensées pour la première fois**
→ **39 collectivités renouvellent leur engagement**

Total des collectivités labellisées actuellement : 150

Le label APIcité® a une nouvelle fois tenu ses promesses avec des collectivités aux actions innovantes et en pointe dans la défense de l'abeille et de l'environnement. Parmi ces projets exemplaires et que nous souhaitons mettre en valeur : la création de jardins et de ruchers partagés, l'exonération fiscale accordée aux agriculteurs s'engageant dans le bio, la création de mielleries municipales ou encore la formation d'agents municipaux pour lutter contre le frelon asiatique.

La cérémonie de remise du label APIcité® le 15 novembre à la SNHF a été un grand moment de rencontre et de convivialité. Créer du lien dans cette période si particulière était le souci de l'UNAF et l'objectif a bien été rempli.

Par l'étude des dossiers de candidatures, il apparaît que l'abeille reste un élément de choix pour les collectivités en tant que vecteur de sensibilisation à la protection de l'environnement. Dans cette démarche, les apiculteurs qu'ils soient élus, agents municipaux, professionnels ou amateurs, sont bien souvent des acteurs moteurs et ils incitent les collectivités à postuler au label lorsqu'elles sont méritantes.

La volonté, le courage et le travail des élus, avec leurs équipes, dans leurs divers et riches projets valorisés par le label Apicité® mettent en évidence qu'il ne s'agit pas seulement d'un problème budgétaire mais également de prises de décisions et d'orientations afin d'améliorer ou conserver un cadre de vie existant.

Nous voulons tout particulièrement mettre en lumière les collectivités ayant obtenues la récompense « 1 abeille-Démarche reconnue ». Ce sont pour la plupart des collectivités en transition vers une politique municipale résolument orientée vers la défense de l'environnement où foisonnent des projets ambitieux. L'UNAF espère de tout cœur que ces initiatives en discussion ou en cours aboutiront afin de gratifier ces collectivités d'une récompense supérieure. A cet effet, nous saluons le travail des 6 communes qui sont passées de 2 à 3 abeilles et des 10 communes qui sont passées de 1 à 2 abeilles.



APICité® participe ainsi à la défense de l'abeille, de l'apiculture et des pollinisateurs sauvages, mais vise aussi à soutenir un projet municipal axé sur le développement durable et ses composantes (la biodiversité, une gestion saine des espaces verts et la sensibilisation des habitants). Sans les abeilles, notre planète ne pourrait bénéficier de cette incroyable diversité végétale indispensable à l'humanité, qui contribue à la production de plus d'un tiers de nos ressources alimentaires et à la qualité de notre environnement.

Collectivités labellisées APICité® en 2021 :



3 abeilles – Démarche exemplaire

Alvignac-les-Eaux (46) • Bailleul-sur-Thérain (60) • Beauvais (60) • Boé (47) • Fraïsse-sur-Agout (34) • Louveciennes (78) • Nancy (54) • Orcival (63) • Saint-Dié-des-Vosges (88) • Savigny-le-Temple (77) • Val d'Aigoual (30)



2 abeilles – Démarche remarquable

Achen (57) • Argentat sur-Dordogne (19) • Asnières-sur-Seine (92) • Beaufay (72) • Blain (44) • Bozouls (12) • Breuillet (91) • Cantenay Epinard (49) • Caylus (82) • Châlons-en-Champagne (51) • Château-Thierry (02) • Dourdan (91) • Epinay-sur-Orge (91) • Fondettes (37) • Issoudun (36) • Le Plessis-Robinson (92) • Le Rheu (35) • Limours (91) • Livarot-Pays d'Auge (14) • Louvigné du Désert (35) • Ludon-Médoc (33) • Mondeville (14) • Montagnac (34) • Montfermeil (93) • Mont-Saint-Aignan (76) • Nérigean (33) • Ploemeur (56) • Pierre Bénite (69) • Sées (61) • Séméac (65) • Six-Fours-Les-Plages (83) • Soudan (79) • Taverny (95) • Thoiry (01) • Téléché (72) • Trégueux (22) • Vialas (48) • Villeneuve-Sur-Lot (47)



1 abeille – Démarche reconnue

Alès (30) • Ardon (45) • Biot (06) • Blotzheim (68) • Boulleret (18) • Castres (81) • Clichy (92) • Coudoux (13) • Courzieu (69) • Crêts en Belledonne (38) • Dommartin (69) • Ecole-Valentin (25) • Fère en Tardenois (02) • Fontiers Cabardes (11) • Gorrion (53) • Heuland (14) • Labarde (33) • Laon (02) • Le Coteau (42) • Le Ferré (35) • Le Port (974) • Leaz (01) • Les Vans (07) • Libercourt (62) • Liginiac (19) • Loon-Plage (59) • Maisons Lafitte(78) • Marcoing (59) • Mions (69) • Mont-le-Vignoble (54) • Noyon (60) • Ribeuwillé (68) • Riec sur Belon (29) • Rodez (12) • Saint-Brieuc (22) • Saint-Egrève (38) • Savines-le-Lac (05) • Sérignan (34) • Tayrac (12) • Tresson (72) • Val-Du-Mignon (79) • Vanves (92) • Villeparisis (77) • Wittisheim (67)

Nos partenaires au sein du comité de labellisation :



Contact APIcité®:

Gabriel PEÑA, Chargé de projet APIcité®

Téléphone: 06 48 50 75 79

Email: contactapicite@unaf-apiculture.info

Union Nationale de l'Apiculture Française

5 bis rue Faÿs 94160 Saint-Mandé